

Communiqué

Date : 30/11/2023



MANGANESE : LEVEE DE L'INTERDICTION

Mesdames, Messieurs,

La régie des eaux a mis en place une unité de filtration du manganèse entre le captage et les réservoirs.

L'ARS a commandé trois analyses de contrôle pour la remise en service les 17, 23 et 27 novembres. Tous les résultats sont bons (<10µg/l), le manganèse n'est plus détecté dans le réseau.

La valeur de vigilance pour le manganèse est de 60µg/l, il n'y a plus lieu d'interdire la consommation de l'eau potable au robinet.

L'ARS confirme le retour à la normale. **Il n'y a plus de distribution d'eau en bouteilles.**

Si toutefois, l'eau venait à être marron de nouveau à votre robinet, il ne faudra pas la boire et appeler immédiatement la régie des eaux au **04 67 57 36 26** pour une intervention rapide.

Désolé pour la gêne occasionnée et merci de votre patience.

Olivier Servel,

Vice-président à l'Eau et l'Assainissement.

Communauté de communes Vallée de l'Hérault—Service des eaux



Tél. : 04 67 57 36 26

Agence en ligne : service-des-eaux.cc-vallee-herault.fr